



Non restitution du capital suite à une vente (SCPI)

Par **lior**, le **05/01/2016** à **15:30**

Bonjour,

Je rencontre un problème pour récupérer mon capital suite à la vente de mes parts de SCPI.

En 2006 j'avais souscrit un crédit sur 20 ans au Crédit Foncier afin de financer l'achat de parts de SCPI.

Ma situation actuelle m'oblige à me séparer de mes parts, je les ai donc vendues en demandant une main levée au Crédit Foncier.

Lorsque les parts ont été vendues en octobre 2015, la SCPI a versé l'intégralité du capital au Crédit foncier.

Le Crédit Foncier doit donc me verser la différence du capital de la vente moins le capital restant dû.

Malheureusement pour moi je n'ai toujours rien reçu 3 mois après la vente.

J'ai contacté à plusieurs reprises l'organisme de crédit et lorsque le serveur vocal n'est pas surchargé on me dit que la personne en charge du dossier n'est pas disponible ou qu'il y a une panne informatique, etc...

Je souhaiterais savoir quel est le délai maximum légal que l'organisme de crédit a pour me verser la somme qui m'est due et quels moyens de recours j'ai à ma disposition pour les forcer à honorer ce virement.

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement.